



Fonctionnaire / Cumul d'activité

Par FeyRhysand

Bonjour,

Je suis fonctionnaire à temps complet dans une bibliothèque universitaire (ministère de l'enseignement supérieur).

Pendant mon temps de loisirs, je gère un blog où je poste régulièrement un avis sur les livres que j'ai lu .

Une maison d'édition m'a contacté pour me proposer un partenariat rémunéré (publication d'une chronique selon une charte ou d'une photo sur Instagram en échange d'une rémunération).

Je sais que je n'ai pas le droit d'exercer une autre activité rémunéré (sauf exceptions).

Cependant, l'activité proposée fait parti pour moi des ?uvres de l'esprit qui fait partie des activités autorisés dans le cumul d'activité du fonctionnaire.

Pour percevoir une rémunération, je vais sans doute devoir devenir autoentrepreneur, ce qui est interdit pour les fonctionnaires. A moins qu'il n'existe un autre moyen de percevoir cet argent ?

Selon vous, est-ce que je peux accepter cette proposition?

Merci d'avance